

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2021347CS0404

Comité Syndical du 13 décembre 2021

Date de convocation : 1^{er} décembre 2021
Date d'affichage : 14 décembre 2021

OBJET : Budget annexe Très Haut Débit 2021 : décision modificative n°1.

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Jean REVEREAULT.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	49
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Les mesures sanitaires contre la Covid-19 mises en place pour la tenue de la réunion :

1. Demande du Pass Sanitaire à l'entrée de la salle
2. Distribution de gel aux délégués par une collaboratrice du SDEG 16, dès l'entrée de la salle
3. Port du masque obligatoire
4. Gel hydroalcoolique à plusieurs endroits dans la salle
5. Sièges installés à plus d'un mètre de distance
6. Distribution avec des gants à chaque délégué de crayon pour les signatures du registre et documents

7. Désinfection du micro après chaque utilisation
8. Aucun cocktail organisé après la réunion.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2021 pourrait être la suivante :

SDEG 16	DM n°1 2021
Code INSEE	Budget Annexe "Très haut débit"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65888-01 : Autres	0,00 €	22,64 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-816 : Autres	0,00 €	21 439,56 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	21 462,20 €	0,00 €	0,00 €
R-7588-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,64 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22,64 €
R-7788-816 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 439,56 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 439,56 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	21 462,20 €	0,00 €	21 462,20 €
Total Général		21 462,20 €		21 462,20 €

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET ANNEXE THD 2021 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2021		DM 2021 n°1		Budget global 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 000,00	80 000,00	21 462,20	21 462,20	101 462,20	101 462,20
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	80 000,00	80 000,00	21 462,20	21 462,20	101 462,20	101 462,20
Différence	0,00		0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2021 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2021 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2021 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**54 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe Très Haut Débit 2021 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.